



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	PLR, par Sébastien Rey (Suppl.)
Objet	Améliorer l'accès au cours pour formateurs en entreprise
Date	11.03.2019
Numéro	3.0457

Depuis plusieurs années, le Service cantonal de la formation professionnelle (SFOP) ne trouvait pas suffisamment d'intervenants pour dispenser les cours pour formateurs et formatrices en entreprise (CFE) et délivrer les attestations fédérales y relatives (40 heures). Cette formation est une exigence imposée à tout formateur en entreprise désigné sur un contrat d'apprentissage ; elle doit être suivie, selon la loi fédérale dans les cinq ans après l'engagement d'un apprenti.

Des efforts importants comme l'augmentation du nombre de cours, les inscriptions en ligne, la flexibilisation des modules ou encore la multiplication des intervenants n'ont jamais suffi à résorber complètement les listes d'attente.

Depuis octobre 2019 pour le Valais romand et juillet 2020 pour le Haut-Valais, les cours CFE/KBB peuvent être suivis essentiellement online sur la plateforme <https://cfe.edicours.com>. Seules deux demi-journées de formation sont désormais dispensées en présentiel.

Cette nouvelle plateforme de formation online, a été élaborée en étroite collaboration avec le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (FCFP) qui a intégralement financé ses coûts de développement. Le FCFP, par ailleurs, finance depuis plusieurs années, les coûts des CFE afin d'alléger les efforts financiers des entreprises formatrices et de participer à la promotion de l'apprentissage en Valais.

Cette formation de grande qualité est plus performante que la version précédente et peut être suivie 24 heures sur 24, sur n'importe quel support (tablettes, smartphones, ordinateurs) et de n'importe quel lieu.

Il n'y a donc plus de limites de participants à ce cours et les séances en présentiel peuvent réunir des groupes d'une cinquantaine de personnes.

A ce jour, pour le seul Valais francophone, plus de 800 personnes sont entrées dans le dispositif et suivent l'un des cinq modules proposés. Ce nouvel outil donne entière satisfaction aux utilisateurs. Il a été nommé pour le « Prix Enterprize 2020 », décerné par l'Institut Fédéral des Hautes Études en formation professionnelle (IFFP) et la Fondation pour l'entrepreneuriat (SCV) afin de récompenser des performances entrepreneuriales exceptionnelles dans la formation professionnelle.

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens où il est réalisé.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 19 août 2020